

Feuille de tarifs pour les prestations de service 2026

Les conditions générales suivantes s'appliquent :

- Le temps de travail hebdomadaire défini par la convention collective est fixé à 35 heures réparties sur 5 jours de la semaine (du lundi au vendredi)
- Les temps de déplacement et d'attente sont facturés sur la base des travaux effectués
- Les forfaits incluent un rayon de déplacement de 80kms au départ du technicien, nous consulter au delà.

Aperçu des tarifs horaires nets & forfaitaires

N°	Description des prestations	Coûts
	Les taux forfaitaires se réfèrent aux installations standard Systèmes de maintien de pression tels que Variomat Giga comme installation d'eau chaude ou spéciale	Sur demande
1	Personnel spécialisé, tarifs horaires	
	Déploiement du personnel spécialisé	selon le travail
7945622	Technicien de maintenance	104,00€/heure
7945621	Technicien pour installation spéciale	145,00€/heure
	Systèmes de maintien de pression, forfaits	
7945600	Dans la catégorie 1 (1 pompe)	477,00€
7945630	Dans la catégorie 2 (2 pompes)	520,00€
7945725	Dans la catégorie 3 (RSC Compact 200+300/Servitec S)	286,00€
7945709	RSC Compact 400+500/Servitec 35-120	366,00€
7945704	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe)	308,00€
7945721	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes)	308,00€
7945726	Autre installation le même jour/site, catégorie 3 (RSC Compact 200+300/Servitec S)	186,00€
7945711	Autre installation le même jour/site, RSC Compact 400+500/Servitec 35-120	244,00€
7945722	IBN Fillsoft associé à Fillguard, Fillcontrol Plus Compact	377,00€
7945723	IBN Fillcontrol Plus	223,00€
7945608	Dans la catégorie 1 (1 pompe)	451,00€
7945609	Dans la catégorie 2 (2 pompes)	509,00€
7945606	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe)	374,00€
7945705	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes)	374,00€
7945727	Dans la catégorie 1 (1 pompe) sans contrat	525,00€
7945729	Dans la catégorie 2 (2 pompes) sans contrat	621,00€
7945728	Autre installation le même jour/site, catégorie 1 (1 pompe) sans contrat	420,00€
7945731	Autre installation le même jour/site, catégorie 2 (2 pompes) sans contrat	453,00€





applicable au jour de la livraison/prestation. Selon

l'assujettissement à la TVA du destinataire des prestations de construction conformément à § 13b, al. 5, phrase 2 en relation avec l'al. 2, n° 4 UStG (loi allemande sur la T.V.A.) (mécanisme d'autoliquidation).

Taxe sur la valeur ajoutée

Tous les montants et frais supplémentaires susmentionnés s'entendent hors T.V.A. légale

Déploiement et frais de déplacement

Le déploiement de personnel spécialisé s'effectue conformément aux exigences légales :

- Facturation des frais d'hébergement sur la base des dépenses réelles
- Facturation des frais d'un voyage en train ou en avion de 2e classe ainsi que les suppléments applicables pour le transport des bagages et des outils de montage
- Facturation des déplacements avec un véhicule de société ou un véhicule de location
- Facturation des déplacements avec un véhicule de société ou un véhicule de location, pour assurer l'acquisition de matériel par exemple

Base de calcul pour les réparations en France

Véhicule	Coûts		
Forfait aller-retour			
Nous nous réservons le choix du moyen de transport approprié selon nos besoins opérationnels.			

Majorations pour heures supplémentaires et jours fériés

Les majorations suivantes seront facturées pour les heures supplémentaires et les jours fériés :

Période	Majorations
Pour les deux premières heures supplémentaires quotidiennes	25 % par heure de travail
À partir de la troisième heure supplémentaire journalière	50 % par heure de travail
Travail de nuit, s'il s'agit d'heures supplémentaires	50 % par heure de travail
Travail du samedi	50 % par heure de travail
Travail du dimanche	70 % par heure de travail
Saint-Sylvestre, lundi de Pâques, 1er mai, lundi de Pentecôte, réveillon de Noël	150 % par heure de travail
Autres jours fériés	100 % par heure de travail
Pour des conditions particulières de travail :* - Travail à partir de 5 mètres de hauteur - Travail exposé à un haut degré de saleté - Travail dans des pièces excessivement froides ou chaudes - Travail requérant une plus grande quantité de vêtements	20 % par heure de travail

^{*} Le cas échéant, les conditions particulières de travail sont mentionnées par le technicien de maintenance dans les rapports du service après-vente.

